



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUN 2025 A 19H00

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six du mois de juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARINIER, Maire de la commune.

Etaient présents : Mme Katia CHMIEL ; Mr Marceau MARCO et Mr Gérard DESLOGES Adjoints ; Conseillers : Mmes Laurence DINOCHÉAU ; Valérie VASLIN ; Micheline LACHÉ et Emilie MOREAU ; Mr Cédric VASSARD formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mrs Jean-Claude BOUCHER et Philippe BONNICHON ; Mmes Valérie NATURELLE ; Carine VIVET et Elodie REPINCAÏ.

Absents non excusés : Mr Steven HAMEAU.

Procurations : Mr Jean-Claude BOUCHER à Mr Gérard DESLOGES ; Mme Valérie NATURELLE à Mme Valérie VASLIN ; Mme Carine VIVET à Mme Laurence DINOCHÉAU ; Mme Elodie REPINCAÏ à Mme Emilie MOREAU et Mr Philippe BONNICHON à Mme Katia CHMIEL.

Convocation : 19/06/2025

Secrétaire de séance : Mme Katia CHMIEL

### **Délibération pour une demande d'intervention de l'Établissement Public Foncier Local Interdépartemental (EPFLI) Cœur de France suite à la délibération par la Communauté de Communes du Val de Cher Controis :**

La Communauté de Communes du Val de Cher Controis, qui est adhérente à l'EPFLI, a émis un avis favorable, en date du 22 mai 2025, sur le portage par l'EPFLI Foncier Cœur de France du projet immobilier portant sur les parcelles cadastrées section AW numéros 182 et 183 d'une superficie de 920 m<sup>2</sup> de la commune de Monthou sur Cher destiné à la réalisation de logements locatifs. Ce portage foncier s'effectuera sur une durée prévisionnelle de 12 ans et les travaux de rénovation seront bien entendu réalisés en concertation avec la commune.

Vote à l'unanimité.

### **Délibération fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Val de Cher Controis dans le cadre d'un accord local :**

Une conférence des Maires s'est tenue le 14 mai 2025, au cours de laquelle a été évoquée entre autres les questions, la composition du futur conseil communautaire. Il est donc apparu qu'un accord local prévoyant 62 conseillers communautaires pourrait recueillir l'assentiment d'une majorité de communes représentées.

Pour la commune de Monthou sur Cher, dont le nombre d'habitants a été fixé à 993, le nombre de conseillers communautaires titulaires a été fixé à deux.

Vote à l'unanimité.

### **Délibération travaux de l'église – Rapport d'analyses des offres :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que les travaux de restauration des couvertures de la nef de l'Eglise ont fait l'objet d'une consultation réglementaire, annonce officielle par la mise en ligne sur la plateforme dématérialisée de la nouvelle république.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'analyses des offres et informe le conseil municipal que le marché a été attribué aux entreprises suivantes :

<b>Lot 1</b> : Maçonnerie -Pierre de taille	Entreprise ROC	57 976.39 HT.
<b>Lot 2</b> : Charpente	Entreprise ABC LEROYER	68 462.30 HT.
<b>Lot 3</b> : Couverture	Entreprise UTB DELESTRE	107 393.58 HT.
<b>TOTAL :</b>		<b>233 832.27 HT</b>

Pour rappel le montant des honoraires de la maîtrise d'œuvre s'élève à : 29 481.70 HT.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché, toute pièce s'y rapportant et en régler la dépense.

**Vote à l'unanimité.**

### **Délibération du marché de la vidéoprotection – Entreprise retenue :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que l'installation de la vidéoprotection est programmée prochainement sur la commune et après consultation la société SRTC EIFFAGE a été retenue pour ces travaux :

#### **SRTC EIFFAGE**

TOTAL HT : 27 231.85 €

TVA 20% : 5 446.37 €

**TOTAL TTC :** 32 678.22 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a retenu l'offre, à l'unanimité, de l'entreprise SRTC EIFFAGE pour un montant de 27 231.85 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier ainsi qu'en régler la dépense.

### **Délibération concernant l'augmentation des tarifs de la cantine scolaire 2025/2026 :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le prestataire de la restauration scolaire, API, actualise ses tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2025. Le pourcentage d'augmentation est de 1.53 %.

Le prix actuel appliqué par la commune est de : **3.60 €** pour le repas maternel et primaire, et de 5.13 € pour les adultes.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir voter pour les nouveaux tarifs de la rentrée scolaire 2025/2026.

Vote à l'unanimité l'augmentation suivante :

- Le repas maternel et primaire voté par le conseil municipal est donc de **3.65 €**, soit une augmentation de 0.05 centimes.
- Repas Adulte : Le prix reste inchangé, **soit 5.21 €**.

**Délibération concernant les délais de route lors des autorisations spéciales d'absences pour évènements familiaux :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'une délibération a été votée le 22 novembre 2005 concernant les congés exceptionnels d'absences mais lors de ce vote les délais de route n'ont pas été délibérés.

Compte tenu des déplacements à effectuer la durée de l'absence exceptionnelle peut-être majorée de délais de route qui sont donc laissés **à l'appréciation de l'autorité territoriale**.

Il peut être donc proposé pour ces autorisations exceptionnelles d'absences, liées à des évènements familiaux, les trajets suivants :

- Trajet < 300 kms                      pas de délai de route
- Trajet → 300 à 500 kms            1 jour
- Trajet > plus de 500 kms           2 jours

Vote à l'unanimité.

**Délibération renouvellement emploi service civique :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public.

Le contrat de notre jeune volontaire, actuellement en place, se terminant le 08 juillet prochain, la commune souhaite renouveler un service civique pour la rentrée 2025/2026.

Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer pour ce renouvellement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document.

Vote à l'unanimité.

**Questions diverses :**

Maison éclusière : L'étude est toujours en cours, Monsieur le maire rappelle que c'est un projet qui est porté par la Communauté de Communes du Val de Cher Controis. Cette restauration pourrait comporter un atelier ou une halte, un parc ludique, une maison d'artistes ou d'artisans et enfin un camp de bivouacs.

Nouvelle offre Rémi 41 : Ce serait un transport à la demande et les rendez-vous sont en prendre en ligne. Le trajet est de domicile à domicile et le tarif est de 3.30 € aller-retour. Ce transport est pris en charge par la Communauté de Communes du Val de Cher Controis et la Région.

Clôture du conseil à 21h45

\*\*\*\*\*